

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

AM/PB/LAG _____ – Dpt 2020/S/ 1872 /DAG
 Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 17 décembre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 octobre 2020 a été approuvé à **L'UNANIMITE** des élu(e)s.

FINANCES COMMUNALES

Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 3^{ème} répartition.

L'assemblée communale :

APPROUVE la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	LIBELLES	MONTANTS EN EUROS
Animateurs Sociaux Urbains sans Frontière	Formation d'animateurs Liban Hermel	1 000
Association Culturelle des Français d'Origine Arménienne	Soutien à l'action humanitaire de l'association pour le Haut Karabath	2 000
Centre Culturel Louis Aragon	Aide à la création à l'occasion des 150 ans de la Commune de Marseille	1 400
Centre Culturel Louis Aragon	Contribution à l'organisation de débats à la Médiathèque	300
Centre social de la Gavotte Peyret	Transport ALSH délocalisé vacances de décembre	1 000
Action Septèmes Environnement à Septèmes les Vallons et Environs AESE	Participation forum Agenda 21 et mois de l'Environnement année 2021	300
Action Septèmes Environnement à Septèmes les Vallons et Environs AESE	Aide à l'édition d'un cahier pédagogique sur le ruisseau La Caravelle en direction des enfants	300
Secours Catholique	Subvention supplémentaire activité « Donne-moi la Clé »	300
Secours Populaire	Subvention complémentaire crise sanitaire	300

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2020 en section de fonctionnement – article 6574, chapitre 65.

(Délibération n°01.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Hocine BEN-SAÏD, Djelloul OUARET)

FINANCES COMMUNALES

Attribution d'avance sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2021.

L'assemblée communale :

APPROUVE la liste des avances de subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	MONTANTS	IMPUTATIONS
ALEES	25 000 €	025/6574
MJC Septèmes Centre	5 700 €	025/6574
Centre Communal d'Action Sociale	15 000 €	520/657362

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 en section de fonctionnement – chapitre 65.

(Délibération n°02.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Annulation des loyers du commerce fermé pour cause de crise sanitaire.

L'assemblée communale :

DECIDE l'annulation pour la durée du confinement qui sera décidée par le gouvernement, du loyer du local sis 19 avenue du 8 mai 1945, dont la Commune est propriétaire bailleur.

(Délibération n°03.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Autorisation d'émission d'écritures de régularisation par la Commune au profit de la Régie Jeunesse.

L'assemblée communale :

AUTORISE l'émission d'un mandat de 446,44 € au profit de la régie d'avance jeunesse afin de reconstituer le montant de l'avance de ladite régie.

PRECISE que le mandat sera émis sur un compte de nature 60632, chapitre 011.

PRECISE que les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 sur ce chapitre sont suffisants pour émettre le mandat sans qu'une Décision Modificative soit nécessaire.

(Délibération n°04.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation de l'avenant n°2 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons

L'assemblée communale :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de gestion de la compétence « éclairage public » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

PRECISE que les crédits relatifs à la mise en œuvre de cette convention ont été inscrits au Budget Primitif 2020 en section de fonctionnement aux chapitres 011 et 012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et les conventions y afférentes.

(Délibération n°05.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

FINANCES COMMUNALES

Approbation du choix du délégataire de service public de la fourrière automobile.

L'assemblée communale :

APPROUVE le choix du Groupement DEPANNAGE REMORQUAGE MANRIQUE/ SOCIETE MANRIQUE, comme délégataire du service public de la fourrière automobile, pour une durée de 5 ans.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de Concession de service public ci-annexée ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°06.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Modification du règlement intérieur pour la mandature 2020-2026.

L'assemblée communale :

APPROUVE les modifications des articles 8, 35 et 41 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Septèmes-les-Vallons, pour la mandature 2020 – 2026, telles que proposées par Monsieur le Maire.

PRECISE que les autres articles du règlement intérieur du Conseil municipal restent inchangés et continuent à s'appliquer.

(Délibération n°07.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Composition des huit commissions municipales permanentes.

L'assemblée communale :

CONFIRME les dispositions de la délibération n°05.06.2020 en ce qu'elles fixent la création de huit commissions municipales et le nombre des élu(e)s appelé(e)s à siéger en leur sein.

DESIGNE pour chaque commission, les membres du Conseil municipal, conformément au procès-verbal annexé à la présente délibération.

PRECISE que les Vice-Président(e)s sont désigné(e)s par chaque commission, au cours de leur première réunion.

(Délibération n°08.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CONSEIL MUNICIPAL

Honorariat d'Yvette Teisseire, Honoré Lambert, Philippe Nercy et Elisabeth Perrenot-Marque.

L'assemblée communale :

EMET un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

FAIT SIENNE la décision de solliciter Monsieur le Préfet, pour que soit conférée la distinction d'honorariat d'adjointes et d'adjoints à Mesdames Yvette Teisseire et Elisabeth Perrenot-Marque ainsi qu'à Messieurs Honoré Lambert et Philippe Nercy

(Délibération n°09.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

JEUNESSE

Approbation des tranches de quotient familial et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 pour les activités de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.

L'assemblée communale :

APPROUVE les tranches de quotient familial et les tarifs concernant les activités de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.

APPROUVE les dispositions qui s'appliquent en cas d'annulation des activités du fait du jeune ou de sa famille.

(Délibération n°10.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

ACTION SOCIALE

Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020.

L'assemblée communale :

DECIDE de répondre favorablement à la demande de contribution financière pour le Fonds de Solidarité pour le Logement.

PRECISE que la dépense correspondante, soit 3 305,70 € sera imputée sur le budget Communal sur la base de 0,15 € par habitant au titre des aides financières individuelles relevant de la compétence communautaire et 0,15 € par habitant au titre de l'accompagnement social relevant de la compétence départementale.

(Délibération n°11.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

CULTURE

Adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC).

L'assemblée communale :

APPROUVE l'intérêt des missions de la FNCC pour la ville de Septèmes-les-Vallons.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'adhésion de la Ville à cet organisme et à régler la cotisation annuelle de 511 € (tarif correspondant aux villes de 10 000 à 30 000 habitants), et ce jusqu'à la fin de ce mandat.

PRECISE que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

(Délibération n°12.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS au lieu-dit Haute Bédoule Est - parcelle cadastrée section AE n° 14.

L'assemblée communale :

APPROUVE le projet de convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS pour la mise en place des câbles aériens dans le secteur de la Haute-Bédoule Est sur la parcelle cadastrée section AE numéro 14.

PRECISE que les frais notariés correspondants seront pris en charge par ENEDIS.

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

(Délibération n°13.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition par la Commune des parcelles sises en centre-ville cadastrées section AP n° 61 et 148.

L'assemblée communale :

DECIDE d'acquérir, par vente amiable, les parcelles sises en centre-ville, cadastrées section AP n° 61 et n°148 pour un montant total de 179 587,50 € (cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes).

DESIGNE le Cabinet EXCEN notaire de la Ville, pour établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

(Délibération n°14.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition par la Commune d'un appartement situé au Collines bâtiment H - Parcelles cadastrées section AP n° 51, 53 à 57, 59 à 63, 65 et 66.

L'assemblée communale :

DECIDE d'acquérir un appartement sis au Collines bâtiment H, parcelles cadastrées section AP n° n° 51, 53 à 57, 59 à 63, 65 et 66, pour un montant de 140 000 € (hors frais d'acte), appartenant aux Consorts LEVY Alain, Gilbert et Yves.

DESIGNE le notaire de la Ville, le cabinet EXCEN, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

(Délibération n°15.12.2020 adoptée à la MAJORITE – 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition par la Commune d'un local au sein du cabinet médical sis 38 chemin de la Bédoule - Parcelle cadastrée section BC n° 28.

L'assemblée communale,

DECIDE d'acquérir un bien sis 38 chemin de la Bédoule, cadastré section BC n° 28, pour un montant de 50 000 €, appartenant à Monsieur Rémy BORGOGNO.

DESIGNE le notaire de la Ville, le cabinet EXCEN, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

(Délibération n°16.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition par la Commune d'un local commercial et d'un appartement situés 247 avenue du 8 mai 1945 - Parcelles cadastrées section AO n° 88, 209 et 210.

L'assemblée communale :

DECIDE d'acquérir un bien sis 247 avenue du 8 mai 1945, cadastré section AO n° 88, 209 et 210, pour un montant de 160 000 €, appartenant à la SCI DREG.

DESIGNE le notaire de la Ville, le cabinet EXCEN, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

(Délibération n°17.12.2020 adoptée à la MAJORITE – 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition par la Commune de deux maisons d'habitation sises 20 et 20 bis avenue du 8 mai 1945 - Parcelles cadastrées section AZ n° 178 et 179.

L'assemblée communale :

DECIDE d'acquérir deux maisons d'habitation sises 20 et 20 bis avenue du 8 mai 1945 – quartier Notre-Dame Limite cadastrées section AZ n°178 et n°179 pour un montant de 640 000 € (hors honoraires) aux consorts TONINI.

DESIGNE Maître KEMLER, notaire, à l'effet d'établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

(Délibération n°18.12.2020 adoptée à la MAJORITE – 3 contre : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

ENVIRONNEMENT

Signature d'une convention-cadre avec SNCF Réseau relative au foncier nu lui appartenant et non utilisé.

L'assemblée communale :

ADOpte la convention-cadre de partenariat entre la ville de Septèmes-les-Vallons et SNCF Réseau à propos de la gestion des parcelles actuellement délaissées appartenant à SNCF Réseau.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention-cadre.

PRECISE que la convention-cadre a une durée maximale de 10 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de « gestion d'un emplacement dépendant du domaine public ferroviaire de SNCF Réseau » qui en découleront.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Délibération n°19.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

AGRICULTURE

Création d'un Plan Alimentaire Territorial Septémois s'inscrivant dans le Projet Alimentaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles.

L'assemblée communale :

APPROUVE la création du Plan Alimentaire Territorial Septémois.

DECIDE de mettre en œuvre, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le pays d'Arles, les axes du projet alimentaire territorial.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

(Délibération n°20.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Rénovation thermique des bâtiments dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « SEQUOIA » / Programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

L'assemblée communale :

AUTORISE la Commune à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « SEQUOIA » / Programme ACTEE 2, en partenariat avec l'ALEC.

PRECISE que la cotisation annuelle auprès de l'ALEC sera revue à la hausse.

APPROUVE l'engagement de la Commune dans la rénovation thermique des bâtiments.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

(Délibération n°21.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Convention entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer).

L'assemblée communale :

APPROUVE les termes de la convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer) entre la commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mutualisation de la fonction de DPO avec la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que tout document se référant à cette affaire.

PRECISE que les crédits afférents seront inscrits au budget communal.

(Délibération n°22.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

MOTION

Motion de soutien aux populations de la République d'Artsakh (Haut-Karabakh) et au respect du droit des peuples à l'autodétermination.

L'assemblée communale :

DENONCE l'agression azerbaïdjanaise, soutenue par la Turquie, à l'égard de la population de l'Artsakh ;

APPORTE son soutien indéfectible aux populations arméniennes dans leur recherche de paix et de liberté ;

SOULIGNE que la France se doit de faire respecter le droit à l'autodétermination des peuples.

MANDATE le Maire de Septèmes-les-Vallons pour saisir le Président de la République et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, afin que le gouvernement français reconnaisse l'indépendance de la République d'Artsakh dans ses frontières de l'oblast autonome ; afin aussi qu'il joue pleinement son rôle au sein du groupe de Minsk et du conseil de sécurité de l'ONU.

APPORTENT une aide humanitaire d'urgence aux populations civiles victimes de la guerre, d'un montant de 2 000,00 € via l'Association Culturelle des Français d'Origine Arménienne de Septèmes-les-Vallons et de ses environs (ACFOA Septèmes).

(Motion n°01.12.2020 adoptée à l'UNANIMITE)

COMPTE RENDU

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 05.

Destinataires : La Marseillaise, la Provence, Affichage, tous les services.